



Lettre d'informations aux clubs Normands n°7

Info #1 : Meilleurs voeux du Président



Cher(e)s passionné(e)s,

Tout d'abord, permettez-moi de vous adresser tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017 qui s'annonce pleine de défis.

La co-construction de la Ligue de Normandie a été stimulante. Elle a pris une saveur particulière car elle a été le fruit du rassemblement de badistes tou-te-s plus investi-e-s les uns que les autres. A ce titre, je tiens à remercier le Conseil d'administration de la Ligue, son personnel et les bénévoles pour leur investissement sans faille.

Accompagner et développer l'accès à la pratique en Normandie est l'un de nos fers de lance. Le Bad partout, le Bad pour tous, c'est possible ! Participer en tant que bénévole ou en tant que joueur à la promotion de notre sport qui véhicule de belles valeurs doit nous animer toutes et tous.

S'adapter et fédérer sont au cœur de nos préoccupations, présentes et à venir. La réussite des clubs et des comités départementaux dans leurs projets de développement et sportifs, la pérennisation des emplois, la performance de nos jeunes pépites normandes, passent par une relation étroite entre les différentes structures pour œuvrer ensemble dans la même direction. C'est une nécessité et c'est possible encore une fois.

A toutes et tous, président-e-s de clubs, organisateurs-trices, entraîneur-e-s, salarié-e-s, licencié-e-s, jeunes et moins jeunes, je souhaite la pleine réalisation de tous vos souhaits pour 2017.

Ayons l'Esprit Conquérant !

Info #2 : INSCRIVEZ-VOUS AUX FORMATIONS

La ligue propose de nombreuses formations, que ce soit dans l'arbitrage ou dans l'entraînement & l'animation.

N'attendez plus, inscrivez-vous vite !

Pour voir les formations proposées dans le domaine de l'arbitrage

http://normandie-badminton.fr/formations_cra

Pour voir les formations proposées dans le domaine de l'entraînement et l'animation

http://normandie-badminton.fr/formations_etra

Info #3 : DUOS CORPO de Normandie: à partir du 1er février 2017 !

Dans le cadre de son développement, la Ligue de Normandie de Badminton a pour objectif de développer le CORPO BAD - SPORT EN ENTREPRISE. <http://normandie-badminton.fr/corpo>



badminton.fr/corpo

Plus d'infos : compétition.normandiebad@gmail.com

POURQUOI ? Parce que le badminton reste encore aujourd'hui peu pratiqué dans les entreprises normandes.

POUR QUELLES RAISONS ? D'abord, car les salariés des entreprises constituent un vivier non négligeable de potentiels licenciés et il y a un contexte fort des sociétés d'inciter leurs salariés à pratiquer un sport "bien-être en entreprise". Ensuite, car la prise de contact avec les grandes entreprises en particulier peut être également l'occasion de tisser des liens pouvant amener à la création de partenariats.

La Ligue vous propose donc les DUOS CORPO, compétition ouverte aux licencié(e)s et non-licencié(e)s travaillant en entreprise sur le territoire normand !

La compétition se déroulera selon les disponibilités des participant(e)s sur une période allant du 1er février au 1er mai 2017. Date limite d'inscription -> 15 janvier 2017.

Les documents relatifs à la compétition (règlement, formulaire d'inscription...) sont téléchargeables sur le site internet de la ligue: <http://normandie-badminton.fr/content/duos-corpo-normands> .

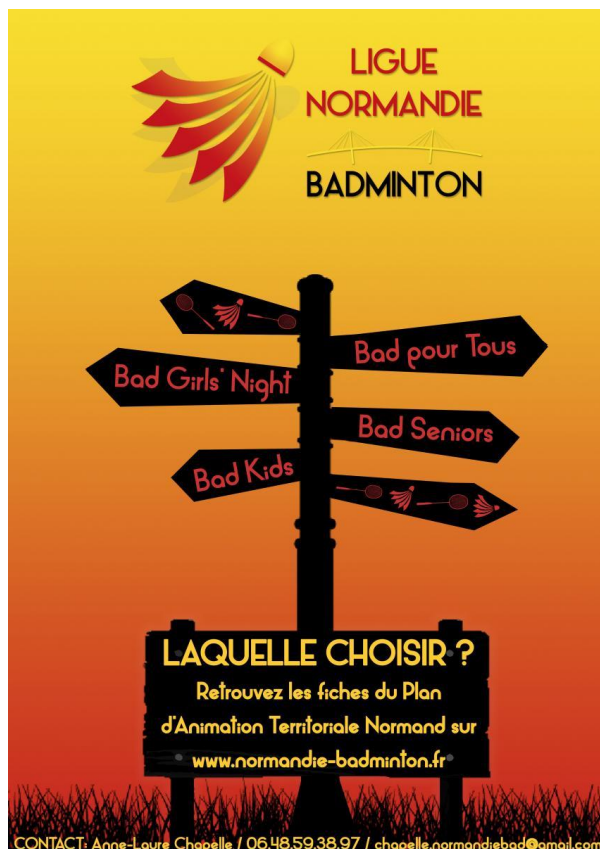
Les inscriptions sont à envoyer par mail sur l'adresse: competition.normandiebad@gmail.com ET par courrier accompagné du règlement à l'adresse:

Ligue de Normandie de Badminton - Maison des associations - 14 bis rue Jules Grévy - 76210 BOLBEC.

Merci de diffuser l'information à l'ensemble de vos licencié(e)s !

Info #4 : Quelle action de développement souhaitez-vous mettre en place sur votre territoire ?

Dans le cadre de son plan d'animation territoriale, la ligue souhaite organiser sur tout son territoire des actions de développement avec un seul crédo : BAD POUR TOUS, BAD PARTOUT !!! Si vous souhaitez organiser un des quatre types d'animations proposés, contactez Anne-Laure CHAPELLE. Plus d'informations ici : <http://normandie-badminton.fr/.../plan-danimation-territoriale>



Bad pour Tous : [description de l'animation](#)

Bad Séniors : [description de l'animation](#)

Bad Kids : [description de l'animation](#)

Bad Girls'Night : [description de l'animation](#)

Info #5 : Championnat de France Par Equipe d'Entreprise

Le Championnat de France Par Equipe d'Entreprise se déroulera les 24 & 25 juin 2017 à Aire sur la Lys (62) sur le Complexe Sportif Régional.

La date limite d'inscription est le 16 janvier 2017. Plus que 7 jours pour me communiquer le formulaire d'inscription.

<http://www.ffbad.org/competitions/les-championnats-de-france/le-cdf-par-equipe-d-entreprise/>

Seule 3 équipes se sont déclarées à cet instant.

Info #6 : Lieu Championnat de Normandie série P - D - R

Les championnats régionaux P, D, R se dérouleront à Lillebonne USL http://normandie-badminton.fr/championnats_regionaux <http://usl-badminton.fr/>

Info #7 : Information autorisation de tournoi

Nous avons reçu le 20 décembre 2016 une notification de la cellule autorisation de tournoi de la Fédération Française de Badminton nous notifiant que plusieurs règlements particuliers de tournois ne respectaient pas l'article 4.3.3 RGC sur les forfaits justifiés après le tirage au sort.

Avant cette date en effet, plusieurs tournois ont été autorisés avec un règlement non conforme à partir de cette date et après appel de la FFBaD, il nous a été demandé de scrupuleusement vérifier tous les règlements et de leur notifier cette erreur.

Dorénavant on ne peut en aucun cas dans un règlement particulier ne pas rembourser les forfaits justifiés après le tirage au sort, toutefois le règlement complémentaire peut prévoir le remboursement avec des cas précis : exemple : certificat médical, certificat de travail, certificat scolaire etc... et il peut aussi en délimiter la durée de réception des justificatifs.

Ps voici un exemple de texte pour les futurs règlements :

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée dans un délai de 3 jours après la compétition (certificat médical, attestation de l'employeur...)